## Annexe 3 : Liste des pièces du dossier de demande de souscription au contrat

1. **Pièces obligatoires pour le dossier d’adhésion**
* Statuts de la structure (SISA) et numéro FINESS
* Statuts actuels de la structure et/ou attestation d’engagement des membres (membres de la future SISA) à se constituer sous forme de SISA dans un délai maximal de six mois à compter de la signature du contrat.
* Projet de santé de la structure,
* Pour les structures en exercice libéral, la liste des professionnels de santé libéraux associés (ou futurs associés de la structure en cas de SISA non encore constituée) de la structure avec indication pour chaque professionnel : des nom et prénom, des numéros AM (numéro utilisé pour la facturation à l’assurance maladie) et du numéro RPPS, le cas échéant, de la profession exercée et pour les médecins de la spécialité.
* Pour les centres de santé, l’ensemble des numéros de facturation du centre *(numéros FINESS)* et la liste des professionnels de santé salariés de la structure avec indication pour chaque professionnel : des nom et prénom, de la profession exercée et pour les médecins de la spécialité.
1. **Pièces facultatives**

Ces pièces facultatives peuvent être communiquées, le cas échéant, par la structure au moment du dépôt de son dossier. Elles permettent de faciliter l’examen conjoint de l’assurance maladie et de l’ARS sur la recevabilité du dossier notamment au regard de la situation de la structure par rapport aux engagements souscrits dans le cadre du contrat proposé :

Exemples de documents pouvant être fournis :

* document attestant des horaires d’ouverture de la structure (et la demande éventuelle de dérogation au regard de l’organisation régionale spécifique du dispositif de PDSA),
* document attestant de l’organisation des consultations de second recours ou d’accès à des sages-femmes ou des chirurgiens-dentistes *(contrats avec les professionnels intervenant sous forme de vacations, etc.*),
* document attestant de la mise en place de procédures de transmission des données médicales nécessaires aux professionnels de santé extérieurs à la structure intervenant dans la prise en charge des patients de la structure ainsi qu’aux services et établissements sanitaires et médico-sociaux en cas d’hospitalisation,
* copie des attestations de stages réalisés au sein de la structure,
* copie des factures de logiciels, bon de commande, contrats de maintenance, abonnement ou location attestant que le système d’information est partagé entre plusieurs professionnels de santé de la structure et est compatible avec le DMP ou attestant de la mise en place d’un système d’information conforme au cahier des charges de l’ASIP santé labellisé de niveau 1 ou 2,
* liste des missions de santé publique complémentaires que la structure souhaite voir intégrer à son contrat.